

Le gouvernement du Québec et sa Politique de la lecture et du livre de 1998 : les objectifs et les réalisations

The Government of Québec and its 1998 Reading and Book Policy: Objectives and Results

El Gobierno de Quebec y su Política de la lectura y del libro de 1998: Objetivos y resultados

Éric Leroux and Marcel Lajeunesse

Volume 53, Number 1, January–March 2007

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1029215ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1029215ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation (ASTED)

ISSN

0315-2340 (print)

2291-8949 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Leroux, É. & Lajeunesse, M. (2007). Le gouvernement du Québec et sa Politique de la lecture et du livre de 1998 : les objectifs et les réalisations. *Documentation et bibliothèques*, 53(1), 27–41. <https://doi.org/10.7202/1029215ar>

Article abstract

In the spring of 1998, the Government of Québec, led by Lucien Bouchard, adopted the Politique de la lecture et du livre (The Reading and Book Policy). Nearly a decade later, it is appropriate to recall how the policy was put together, to understand its components and, especially, to evaluate its impact. Over the course of time, evaluations were undertaken, adjustments made and parts of the policy abandoned. Measures, put in place for a limited period (3 or 5 years), were cancelled at the end of the prescribed period and others were abandoned as the result of a shift in priorities of a new government. The purpose of this article is to provide a broad review of the policy since 1998 and to compare the objectives with the results. A general portrait can be made that underscores some of the more remarkable and long-lasting results, such as the creation of the Grande Bibliothèque and the Observatoire de la culture et des communications du Québec, while outlining a few interesting projects that were put aside for various policy reasons.

Le gouvernement du Québec et sa Politique de la lecture et du livre de 1998 : les objectifs et les réalisations

ÉRIC LEROUX

eric.leroux@umontreal.ca

MARCEL LAJEUNESSE

marcel.lajeunesse@umontreal.ca

EBSI, Université de Montréal

RÉSUMÉ | ABSTRACTS | RESUMEN

Au printemps 1998, le gouvernement du Québec, dirigé par Lucien Bouchard, adoptait la Politique de la lecture et du livre. Presque une décennie plus tard, il est pertinent de faire un retour sur cette politique, pour s'en rappeler l'élaboration, pour en comprendre les contours, et surtout pour en évaluer les résultats. Au fil des années, des évaluations ont été effectuées, des ajustements ont été apportés, des pans de cette politique ont été abandonnés. Des mesures mises de l'avant pour une période limitée (trois ou cinq ans) ont été annulées à la fin de ce terme, et d'autres l'ont été à la suite d'un changement de priorités d'un nouveau gouvernement. C'est l'objectif de cet article de dessiner le portrait d'ensemble de ce grand dessein politique lancé en 1998 et de comparer les objectifs qui ont été avancés avec les réalisations qui ont suivi. En définitive, on peut dresser un tableau nuancé, soulignant des réalisations éclatantes et durables comme la création de la Grande Bibliothèque et de l'Observatoire de la culture et des communications du Québec, mais retenant aussi des essais intéressants qui ont été abandonnés pour diverses raisons de politique gouvernementale.

The Government of Québec and its 1998 Reading and Book Policy: Objectives and Results

In the spring of 1998, the Government of Québec, led by Lucien Bouchard, adopted the *Politique de la lecture et du livre* (The Reading and Book Policy). Nearly a decade later, it is appropriate to recall how the policy was put together, to understand its components and, especially, to evaluate its impact. Over the course of time, evaluations were undertaken, adjustments made and parts of the policy abandoned. Measures, put in place for a limited period (3 or 5 years), were cancelled at the end of the prescribed period and others were abandoned as the result of a shift in priorities of a new government. The purpose of this article is to provide a broad review of the policy since 1998 and to compare the objectives with the results. A general portrait can be made that underscores some of the more remarkable and long-lasting results, such as the creation of the Grande Bibliothèque and the Observatoire de la culture et des communications du Québec, while outlining a few interesting projects that were put aside for various policy reasons.

El Gobierno de Quebec y su Política de la lectura y del libro de 1998: Objetivos y resultados

En la primavera de 1998 el Gobierno de Quebec, encabezado por Lucien Bouchard, adoptó la *Política de la lectura y del libro*. Casi un decenio después, es pertinente retornar a esta política con el propósito de recordar su elaboración, comprender sus

límites y sobre todo evaluar sus resultados. A lo largo de los años, se ha evaluado y afinado esta política y se han abandonado algunas partes de ella. Se han anulado medidas -aplicadas por un periodo limitado (3 ó 5 años)- al final de ese tiempo; y, otras, seguido al cambio en las prioridades de un nuevo gobierno. El objetivo de este artículo es presentar el perfil de conjunto de este gran ideal político lanzado en 1998 y comparar los objetivos avanzados con los resultados posteriores. En definitiva, se puede elaborar una tabla matizada, subrayando los resultados más significativos y duraderos como la creación de la Gran Biblioteca y el Observatorio de la Cultura y las Comunicaciones de Quebec y conservando los interesantes intentos dejados de lado por diversas razones de la política gubernamental.

L'établissement de la Politique de la lecture et du livre au Québec en 1998 est un événement important. Il est important par tous les colloques, forums, états des lieux et même comité d'étude auxquels cette politique a donné lieu en amont; important aussi par l'ampleur de la problématique retenue et par le nombre de ministères, régies gouvernementales et institutions de toutes sortes qui ont été mobilisés à cette fin. De plus, cette politique a été déterminée et discutée dans le cadre d'un sommet, présidé par le premier ministre Lucien Bouchard lui-même et tenu d'une manière officielle dans la capitale nationale.

Presque une décennie plus tard, il est pertinent de faire un retour sur cette politique, pour s'en rappeler l'élaboration, pour en comprendre les contours, et surtout pour en évaluer les résultats. Au fil des années, des évaluations ont été effectuées, des ajustements ont été apportés, des pans de cette politique ont été abandonnés. Des mesures mises de l'avant pour une période limitée (trois ou cinq ans) ont été annulées à la fin de ce terme, et d'autres l'ont été à la suite d'un changement de priorités d'un nouveau gouvernement. C'est l'objectif de cet article de dessiner le portrait d'ensemble de ce grand dessein politique lancé en 1998 et de comparer les objectifs qui ont été avancés avec les réalisations qui ont suivi.

Deux ans après son arrivée au pouvoir, le Parti québécois était à la recherche d'une politique culturelle. Il faut dire qu'en 1994 et 1995, ses priorités étaient essentiellement orientées vers la préparation et la tenue du référendum d'octobre 1995. Dès son arrivée à la tête du gouvernement, au début de l'année 1996, le nouveau premier ministre, Lucien Bouchard, lançait l'idée de la création d'une grande bibliothèque à Montréal. Entre-temps, la Société de développement des entreprises culturelles (SODEC) organisait un Forum sur l'industrie du livre qui s'est tenu au printemps 1997. On y mesurait l'ampleur des marchés des entreprises culturelles au Québec; quant au marché du livre (600 millions de dollars), il dépassait ceux de la vidéo (300 millions), du disque (275 millions), du cinéma en salles (100 millions) et des métiers d'art (4,5 millions). Les 11 et 12 septembre de la même année, le ministère de la Culture et des Communications tenait un colloque d'orientation sur les bibliothèques publiques qui a réuni 230 participants. Les objectifs de ce colloque étaient « *de permettre aux intervenants du milieu des bibliothèques publiques de faire le point sur l'évolution de ce secteur et d'échanger sur les enjeux auxquels les bibliothèques sont confrontées et de dégager des orientations pour les prochaines années* » (Meunier, 1997). On y constatait qu'après des investissements pendant plus d'une génération, les bibliothèques publiques du Québec en étaient encore au stade du rattrapage. Elles se devaient de prendre le virage technologique et viser à constituer un réseau. Contrairement à la quasi-totalité des États américains et aux principales provinces canadiennes, notamment l'Ontario, la Colombie-Britannique, l'Alberta et la Saskatchewan, la gratuité des services de bibliothèque n'est pas protégée par la loi au Québec, et ce problème de tarification va à l'encontre de la mission de la bibliothèque publique et en affecte le développement. De plus, Montréal, la métropole du Québec, a besoin d'une mise de fonds importante pour l'expansion de son réseau de bibliothèques. Ces deux manifestations, sur l'industrie du livre et sur les bibliothèques publiques, touchaient des institutions consacrées au livre et elles peuvent être vues comme des étapes menant à une politique gouvernementale en ce domaine.

La préparation de la Politique de la lecture et du livre

Une grande bibliothèque pour le Québec

Le 20 décembre 1996, était constitué un comité de six personnes, sous la présidence de l'ancien ministre des Affaires culturelles, Clément Richard, à qui était confié le mandat d'examiner la pertinence de développer le concept d'une Très Grande Bibliothèque au Québec. Le Comité devait proposer diverses

hypothèses d'organisation s'articulant autour de la démarche suivante:

- ▷ déterminer les fonctions et les activités assumées par une Très Grande Bibliothèque en termes de champs de connaissance, d'accessibilité, de technologies et de partenariat;
- ▷ identifier les liens fonctionnels et technologiques ainsi que les services à partager ou à assumer avec ou pour la Bibliothèque nationale du Québec, la Bibliothèque centrale de la ville de Montréal, les bibliothèques universitaires, les bibliothèques publiques et scolaires et les bibliothèques à l'extérieur du Québec;
- ▷ soumettre un cadre de gestion des fonctions de conservation et de diffusion;
- ▷ proposer une structure administrative adéquate, de même que le statut qui serait le plus adapté à la mission et à la configuration de cette bibliothèque;
- ▷ évaluer les investissements requis;
- ▷ proposer un mode de financement du fonctionnement et des immobilisations, et identifier d'éventuels partenaires pouvant y être associés.

Le 24 juin 1997, le Comité sur le développement d'une Très Grande Bibliothèque remettait son rapport à la ministre de la Culture et des Communications, Louise Beaudoin. Il recommandait explicitement la création de la Grande Bibliothèque du Québec par une loi de l'Assemblée nationale du Québec, et que cette bibliothèque, constituée en société d'État, soit une bibliothèque de prêt et de référence, formée de la collection de diffusion de la Bibliothèque nationale du Québec et de la collection de lecture publique de la Bibliothèque centrale de la ville de Montréal; que cette bibliothèque, offrant un service gratuit et le plus large possible, soit dotée d'un budget d'environ 25 millions de dollars, dont la moitié proviendrait de programmes existants et qu'elle soit logée dans un immeuble d'environ 30 000 m² au centre-ville de Montréal, dans un endroit facile d'accès, très bien desservi par les transports en commun (*Une grande bibliothèque pour le Québec*, 1997).

Le temps de lire, un art de vivre. État de la situation de la lecture et du livre au Québec

Le 13 mars 1998, le ministère de la Culture et des Communications publiait deux documents en vue de la tenue d'un Sommet sur la lecture et le livre. Le premier de ces deux documents dressait un état de la situation de la lecture et du livre. C'est un document capital, synthèse de plusieurs rapports et documents de recherche. Il est le produit de la collaboration des ministères de la Culture et des Communications, de l'Éducation, de la Famille et de l'Enfance, des Relations

avec les citoyens et de l'Immigration, de l'Emploi et de la Solidarité, ainsi que du Secrétariat à la politique linguistique et de l'Office des personnes handicapées du Québec. Les thèmes de cet «état des lieux» mettent l'accent sur cinq points: les habitudes de lecture des Québécois; leurs habiletés ou leur compétences en lecture et l'apprentissage de la lecture; les bibliothèques scolaires comme lieux d'accès à l'écrit; l'édition de livres et les médias écrits au Québec; enfin, les bibliothèques publiques et les librairies.

La lecture est la première activité culturelle des Québécois. On constate tout de même, de la fin des années 1970 au milieu des années 1990, une baisse dans la lecture des journaux, une constance dans la lecture des magazines et une hausse appréciable dans la lecture des livres. Les hommes lisent plus de quotidiens, les femmes, plus de magazines et de livres. Les jeunes de 15 à 24 ans forment le groupe des plus grands lecteurs. On constate aussi que le taux de lecture au Québec est plus faible que la moyenne canadienne, et que 43 % des Québécois ne lisent jamais ou rarement de livres, comparativement à 24 % pour les quotidiens et à 37 % pour les revues et magazines.

L'avènement de la société de l'information modifie grandement le champ des habiletés nécessaires à la maîtrise de la lecture et de l'écriture. C'est pourquoi nous devons nous préoccuper des personnes faiblement alphabétisées qui deviennent de plus en plus marginalisées dans la nouvelle société de l'information et du savoir. Le Québec n'échappe pas au phénomène de l'analphabétisme qui s'est accru dans les pays occidentaux et il occupe à ce sujet une position médiane parmi les pays développés. Par contre, les habiletés de lecture au Québec sont comparables à la moyenne canadienne et à celle des pays occidentaux. Par ailleurs, Montréal accueille 87 % des allophones inscrits aux activités d'alphabétisation au Québec.

Il y a consensus pour confier aux bibliothèques scolaires un rôle de composante essentielle du projet éducatif, d'élément capital de réussite scolaire, et de voir dans ces bibliothèques des lieux privilégiés de contact avec l'écrit et le savoir. Bien que, théoriquement, la presque totalité des écoles disent posséder une bibliothèque scolaire, l'état de ces bibliothèques est préoccupant. Les collections ne sont plus à jour et elles ont un besoin criant de volumes récents. Très peu de professionnels y œuvrent. Elles sont dirigées et animées par des techniciens, au secondaire, et par des bénévoles, au primaire.

Le marché du livre est, au Québec, un marché largement ouvert sur l'extérieur. Au cours des dernières décennies, principalement dans les années 1970 et 1980, l'État a pris des mesures pour en baliser le développement. On y observe une édition en bonne santé, avec une hausse du nombre de titres et une baisse des tirages, de même qu'une tendance certaine à la concentration en ce domaine. La grande variété

de magazines constitue une particularité de l'édition québécoise, et le tirage de ceux-ci est plus élevé que dans le reste du Canada.

Les bibliothèques publiques ont connu une croissance remarquable depuis la première loi promulguée en ce domaine, en décembre 1959, et la mise en place d'une politique de lecture publique au début de la décennie 1960. Près du tiers de la population (31 %) est abonnée à une bibliothèque publique. Celle-ci est vue comme un nouveau lieu privilégié de développement culturel, comme l'un des lieux principaux de pratiques culturelles (Baillargeon, 1998). On constate tout de même des variations considérables du nombre d'abonnés entre les régions, avec 19,4 % pour l'Abitibi-Témiscamingue et 39,2 % pour le Bas-Saint-Laurent. De 1986 à 1996, le personnel des bibliothèques publiques est passé de 1 231 à 2 350 personnes, et les bibliothécaires professionnels, de 208 à 313. Les indicateurs sont positifs, avec des collections en hausse, avec des prêts de livres en hausse également, mais les résultats sont toujours sous la moyenne canadienne. De son côté, la Bibliothèque nationale du Québec fait face à de sérieux problèmes en matière de diffusion de ses collections; si de nouveaux locaux ont apporté une solution à l'aspect conservation, il n'en est pas de même pour le côté diffusion.

L'accessibilité au livre dépend en grande partie d'un bon réseau de librairies sur l'ensemble du territoire québécois. On ne soulignera jamais assez le rôle crucial qu'elles jouent en ce domaine. En 1995, on dénombre au Québec 350 librairies, dont 207 sont agréées. Par-dessus tout, on peut affirmer que la situation économique des librairies demeure précaire.

Le temps de lire, un art de vivre. Projet de politique de la lecture et du livre

S'appuyant sur l'état des lieux dressé dans précédent document, le ministère de la Culture et des Communications propose dans ce deuxième texte un projet de politique soumis à la consultation préalable en vue du sommet d'avril 1998. Ce document, résultat d'une vaste concertation entre ministères et organismes gouvernementaux concernés par le problème de l'analphabétisme, de la lecture et du livre, part du principe selon lequel la lecture est essentielle à la vie personnelle et à la vie en société, au même titre que le langage, pour tisser des liens sociaux et s'intégrer à sa communauté. Il importe donc d'encourager chez le plus grand nombre des habitudes de lecture suffisantes à leur épanouissement et à leur intégration dans la société axée sur l'information et le savoir. Le lien étroit entre les habiletés de lecture, les habitudes de lecture et le goût de lire permet de prendre en compte et d'évaluer les pratiques gouvernementales en matière de bibliothèques publiques, de bibliothèques scolaires et de librairies, lesquelles jouent un rôle de premier plan dans l'accès à l'écrit.

Dans ce document foisonnant de données et d'idées, on peut avancer que la politique gouvernementale poursuivait les objectifs suivants :

- ▷ susciter chez les jeunes, dès la petite enfance, l'éveil à la lecture et le goût de lire ;
- ▷ garantir aux non-lecteurs et aux populations en difficulté de lecture l'exercice de leurs droits fondamentaux à l'éducation et à la culture ;
- ▷ favoriser le maintien et le développement des habitudes de lecture, particulièrement chez les jeunes et les lecteurs occasionnels ;
- ▷ offrir aux lecteurs toute la diversité de la production écrite, notamment la production québécoise, et répondre à leurs besoins grandissants d'information et de connaissances.

Ce projet de politique comprend cinq chapitres. Chacun de ces chapitres réfère à des mesures du plan d'action, en identifiant, de plus, le ministère ou l'organisme responsable de leur application. Dans le premier chapitre, l'objectif de « *susciter chez les jeunes, dès leur petite enfance, l'éveil à la lecture et le goût de lire* » ressort fortement de l'ensemble de la politique proposée. Il faut agir en ce domaine dès la jeune enfance pour développer ce goût de lire. Il est impératif de soutenir des activités visant l'intégration de l'éveil à la lecture aux pratiques familiales en milieux populaires, et d'offrir des activités d'éveil à la lecture dans les centres de la petite enfance. Les ministères — selon leurs appellations de 1998 — de l'Éducation, de la Famille et de l'Enfance, de la Culture et des Communications devront agir en collaboration avec Communication-Jeunesse, qui devra élaborer des programmes pour atteindre ces objectifs.

Dans le deuxième chapitre, on veut « *faire de l'école un milieu privilégié pour l'accès à la lecture* ». Ainsi, il faut, d'une part, améliorer l'accès des élèves aux livres et aux autres supports de l'écrit. Le ministère de l'Éducation doit de toute nécessité enrichir les ressources documentaires des bibliothèques scolaires et consolider leur informatisation et leur mise en réseau. D'autre part, il est nécessaire de proposer un ensemble de mesures visant à prévenir l'analphabétisme dans le contexte général de la formation continue. Dans cette lutte à l'analphabétisme, les efforts des ministères de l'Éducation, des Relations avec les citoyens et de l'Immigration, de l'Emploi et de la Solidarité doivent être conjugués pour élaborer et appliquer une politique de formation continue.

Le troisième chapitre met l'accent sur l'amélioration de « *la qualité des services des bibliothèques publiques et [de] la coopération entre l'ensemble des bibliothèques* ». Pour cela, il est nécessaire d'accroître la fréquentation des bibliothèques publiques et d'améliorer la qualité de leurs services. Enrichir les collections des bibliothèques publiques pour atteindre, en 2003, une moyenne de trois livres par habitant, ce

qui implique l'acquisition d'un million de nouveaux livres annuellement, constitue la grande priorité du ministère de la Culture et des Communications. Une modification des règles du financement des acquisitions de documents amènera l'État à rembourser aux bibliothèques 75 % du coût de ceux-ci, au lieu de 50 %. De plus, on remboursera aux Centres régionaux de services aux bibliothèques publiques (CRSBP) les achats de documents faits par les municipalités dans le cadre d'ententes de services avec les écoles de leur territoire. Dans le domaine des bibliothèques publiques, le gouvernement favorisera et soutiendra le perfectionnement du personnel des bibliothèques, privilégiera les projets de bibliothèques dans les municipalités non desservies ou mal desservies et accroîtra, à l'aide de la Grande Bibliothèque, l'accessibilité et la circulation des collections spécialisées à l'échelle du Québec.

Si l'augmentation de la fréquentation constitue le premier axe de la politique relative aux bibliothèques publiques, la mise en réseau des services entre bibliothèques en est le deuxième. Il importe que les bibliothèques publiques puissent compléter leur informatisation dans un délai de trois ans, et que le ministère de la Culture et des Communications leur donne les moyens de la mener à terme. Dans le but de stimuler la coopération et le prêt entre bibliothèques en renforçant les structures régionales de services, le mandat des CRSBP sera élargi et les moyens qu'ils reçoivent de l'État augmentés. Le troisième axe, en matière de lecture publique, a pour objectif de « *donner aux Québécois une institution d'envergure nationale* » en créant la Grande Bibliothèque du Québec. Le gouvernement s'engage à faire voter, dès 1998, la loi créant cette institution et à soutenir, avec la collaboration de la Ville de Montréal, la mise en œuvre et le fonctionnement de cette bibliothèque.

Le chapitre 4 vise à « *offrir aux citoyens une large gamme d'écrits et de livres* ». Pour atteindre cet objectif, il faut assurer la diversité de la production littéraire par le soutien aux maisons d'édition et par les programmes de bourses aux écrivains ; il faut également augmenter le soutien aux périodiques culturels, favoriser la traduction d'œuvres littéraires québécoises afin d'accroître le rayonnement de la littérature québécoise, garantir la juste rémunération des auteurs et des éditeurs par les droits d'auteur et les droits de reproduction. Parmi les mesures qui s'imposent, il faut en outre accorder une aide accrue à l'édition de livres adaptés, destinés aux personnes handicapées, en bonifiant l'aide accordée aux organismes du milieu dédiés à la production de ce type de livres ; soutenir la production de matériel d'écriture simple pour les personnes faiblement alphabétisées ; enfin, favoriser le développement par les éditeurs d'outils communs de mise en marché, tels qu'une entente avec la Banque de titres en langue française (BTLF), la présence dans

Ce document énonçant le projet de politique québécoise de la lecture et du livre pour les années suivantes poursuit de grandes ambitions, la politique d'envergure qu'il préconise ayant été conçue dans une perspective à long terme. En somme, il s'agit de faire de la lecture, qui est l'une des grandes voies du savoir et de l'imaginaire, un axe majeur du développement culturel de la société. Il vise ainsi à remettre la culture à l'avant-scène de l'avenir de la société québécoise et de le faire savoir haut et fort.

Dans cette consultation au cours de laquelle tous les aspects des problèmes relatifs à la lecture et au livre étaient discutés, ceux concernant la carence

des ressources humaines, principalement dans les bibliothèques scolaires, ont été écartés des débats. Rappelons qu'en 1998, 85 % des commissions scolaires du Québec n'avaient aucun bibliothécaire professionnel à leur emploi (Saint-Marseille, 1998). Tout ce qui concerne l'éveil à la lecture, la sensibilisation à la lecture, les actions en milieu scolaire perd de ce fait la plus grande part de son efficacité et de ses possibilités de réalisation. De plus, on a parlé bien tièdement de mesures d'incitation concernant la gratuité des services de base dans les bibliothèques publiques (Ferland, 1998). Le sujet du prix unique du livre a suscité de vifs débats et a retenu beaucoup de temps de discussion. Le premier ministre, de toute évidence hostile, selon *La Presse*, à une intervention directe de l'État dans le commerce du livre, a décidé de renvoyer le problème à une étude, en créant un groupe de travail ayant pour mandat d'approfondir les tenants et aboutissants de cette question et de suggérer une solution. Ce sera le Groupe de travail sur le prix unique, présidé par Pierre L'Espérance, qui rejettera cette solution, recommandée pourtant un an plus tard, en 2000, par le Comité sur les pratiques commerciales dans le domaine du livre présidé par Gérard Larose, mais écartée par le gouvernement.

Un bilan de la Politique de lecture et du livre de 1998

Les programmes d'éveil à la lecture et à l'écriture et les bibliothèques scolaires

La première mesure de la Politique de la lecture et du livre de 1998 visait à « *susciter chez les jeunes, dès leur petite enfance, l'éveil à la lecture et le goût de lire* ». Cet objectif fondamental du plan d'action gouvernemental se concrétise en février 2000 avec la mise sur pied du Programme d'éveil à la lecture et à l'écriture dans les milieux populaires. On en profite aussi pour annoncer la création d'un programme de soutien à la recherche en lecture qui bénéficiera d'un budget de un million de dollars.

Fruit de la collaboration de différents ministères (de l'Éducation, de la Culture et des Communications, de la Famille et de l'Enfance, et de la Santé et des Services sociaux), et doté d'un budget annuel de 500 000 \$, le Programme d'éveil à la lecture et à l'écriture a pour mission de « *soutenir l'intégration*

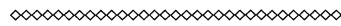
d'activités d'éveil à la lecture et à l'écriture dans les pratiques familiales et les différents lieux et les services fréquentés par les enfants de cinq ans et moins des milieux défavorisés, leurs parents et leurs grands-parents » (MEQ, *Le Plaisir de lire...*, 2003 : 7; *Le Devoir*, 24 avril 1999 : A4). Parmi les 146 projets présentés à l'échelle du Québec, dix sont retenus¹. Chacun de ces projets présente un éventail de mesures et d'activités visant à rejoindre les faibles lecteurs et leurs parents. À Montréal, par exemple, dans le cadre du projet *Lire... Écrire... Grandir ensemble à Saint-Michel*, le Service de la formation professionnelle et de l'éducation des adultes de la Commission scolaire de Montréal, avec l'appui des différents intervenants du quartier Saint-Michel (écoles primaires, CPE et garderies, CLSC, bibliothèque, organismes communautaires et autres), organisent de nombreuses activités comme des lectures de contes à la bibliothèque, des tournées d'artistes et d'écrivains dans les écoles pour les élèves du préscolaire, des ateliers d'initiation à l'éveil à la lecture et à l'écriture auprès des parents et des grands-parents, et des séances de lecture au CLSC en période de vaccination des enfants². À Trois-Rivières, des activités théâtrales avec des groupes en alphabétisation sont organisées; en Estrie, les familles des quartiers populaires reçoivent la visite d'un « bibliothécaire volant » afin de semer le goût de la lecture; à Grand-Mère, des animateurs costumés lisent et interprètent des contes pour enfants; et en Abitibi, on enseigne aux parents à utiliser les circulaires des marchés d'alimentation pour dresser la liste d'épicerie avec leurs enfants.

Parmi les autres importants programmes d'éveil à la lecture et à l'écriture créés dans le cadre de la Politique de la lecture et du livre, on compte les programmes *Toup'tilitou* et *Une naissance, un livre*. Mis sur pied en 1999 dans les bibliothèques publiques des régions de Québec et de Chaudière-Appalaches, *Une naissance, un livre* devient programme national à l'automne 2001. Afin de sensibiliser les parents à cette thématique et de développer le goût de la lecture chez les plus jeunes, les bibliothèques publiques remettent

1 Il s'agit des projets: *Vers une communauté de lecture* de la Commission scolaire Marie-Victorin de Longueuil; *Lis-moi le monde* du Centre de la petite enfance (CPE) La Maison des amis à Grand-Mère; *Raconte-moi une histoire* du CPE L'Autre-Temps à Saint-Agathe-des-Monts; *Lire... Écrire... Grandir ensemble à Saint-Michel* de la Commission scolaire de Montréal; *Mes premiers pas dans le monde merveilleux du livre et des mots* de la Commission scolaire du Lac-Témiscamingue à Ville-Marie; *Éveil à la lecture et à l'écriture* du Centre d'éducation populaire de l'Estrie à Sherbrooke; *L'éveil à la lecture et l'écriture dans la MRC d'Abitibi-Ouest* du Réseau de la santé et des services sociaux des Aurores boréales à La Sarre; *Un livre dans ma tête, un monde à découvrir...* de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles à Sainte-Eustache; *Projet d'éveil à la lecture et à l'écriture de Charlevoix* de la Maison de la famille de Charlevoix; *Ensemble, de la maison à la bibliothèque* de la Bibliothèque Gatien-Lapointe à Trois-Rivières.

2 Céline Rufiange a présenté plusieurs projets mis sur pied dans le cadre de ce programme : « Les projets d'éveillé à l'écrit », *Lurelu*, vol. 25, n° 1 (printemps-été 2002), p. 84-85, 90; vol. 25, n° 2 (automne 2002), p. 93-94. Le site Web PetitMonde.com, le magazine Web des parents, donne également un aperçu des réalisations de cinq projets : < <http://www.petitmonde.com/iDoc/Article.asp?id=22925> > (page consultée le 21 juillet 2006).

Sur neuf provinces, le Québec arrive au sixième rang en ce qui concerne les dépenses totales en matière de bibliothèques publiques, en dessous de la moyenne canadienne, et il se classe au neuvième rang en regard du nombre de livres par habitant.



sation, ce colloque réunissait 80 participants venant de 25 pays.

Les bibliothèques publiques et la Grande Bibliothèque du Québec

En ce qui a trait aux bibliothèques publiques, la Politique de la lecture et du livre de 1998 visait de grands objectifs généraux tels que l'enrichissement des collections, la consolidation de l'informatisation des bibliothèques, la mise en réseau et le partage des ressources. Après la première année, le bilan chiffré montre une augmentation d'environ 40 % des sommes allouées à l'achat de livres et de documents, et un investissement de 3,8 millions de dollars dans l'informatisation des bibliothèques. C'est donc 45 bibliothèques autonomes et un nombre significatif de bibliothèques affiliées aux Centres régionaux de services aux bibliothèques publiques (CRSBP) qui profitent de ce Programme de soutien aux projets d'informatisation en matière de bibliothèques publiques. De plus, une somme de 320 000 \$ a été consacrée à la réalisation d'une vingtaine de projets d'animation et de sensibilisation à la lecture (*Le Devoir*, 24 avril 1999 : A4). Ainsi, sur une période de cinq ans, entre 1995 et 2000, les subventions accordées aux bibliothèques publiques sont passées de 17,6 à 32,7 millions (Savard, 2004 : p. 140).

La « coopération entre l'ensemble des bibliothèques », tel que formulée dans le *Projet de politique de la lecture et du livre*, se matérialise en décembre 2002 avec la mise sur pied de la Table de concertation des bibliothèques québécoises. Lancé par Line Beauchamp, la ministre de la Culture et des Communications, le nouvel organisme est présidé par Lise Bissonnette, directrice de la Grande Bibliothèque du Québec. Toujours en activité aujourd'hui, la Table de concertation compte parmi ses principales orientations « la mise en commun des ressources et services, la recherche de compatibilité des systèmes informatiques et la constitution d'un réseau de communication intégré à terme » (CBPQ, 2004-2005 : 11).

Trois ans après le début de la mise en place de la Politique du livre, le bilan commandé par le ministère de la Culture et des Communications montre peu

de progrès, malgré les investissements signalés plus haut. Le taux de fréquentation des bibliothèques, par exemple, se situe toujours autour de 30 %. En ce qui a trait à l'enrichissement des collections, si l'objectif fixé de trois livres par habitant n'est pas encore atteint, les CRSBP et les bibliothèques publiques autonomes ont tout de même augmenté sensiblement leurs acquisitions de documents depuis 1998. De plus, les bibliothèques publiques ont acheté 2 % de plus de livres édités au Québec qu'elles le faisaient par le passé (*AGIR pour la lecture*, 2002 : 11). Ainsi, entre 1995 et 2000, le nombre de livres par habitant est passé de 1,91 à 2,28, une augmentation de 19,4 %. Cette augmentation est attribuable aux subventions spéciales accordées aux bibliothèques dans le cadre de la Politique de la lecture et du livre de 1998. Par ailleurs, comme il s'agit de subventions non récurrentes, il est probable que l'objectif de trois livres par habitant ne soit jamais atteint, du moins à court et à moyen terme. Le manque de bibliothécaires professionnels représente également une carence qui n'aura pas été compensée par la Politique de la lecture et du livre. En 1995, le Québec comptait 300 bibliothécaires contre 304 en 2000, ce qui représente un ratio de 0,43 bibliothécaire par tranche de 10 000 habitants. En comparaison, l'Ontario compte 1,03 bibliothécaire par 10 000 habitants, la moyenne canadienne se situant à 0,67. Au jeu des comparaisons avec les autres provinces canadiennes d'ailleurs, le Québec se situe dans la queue du peloton, comme le souligne Réjean Savard : « Le Québec se targue d'être la province canadienne la plus ouverte à la culture [...]. Force est de constater que, malgré quelques progrès, l'évolution des bibliothèques publiques québécoises en ce qui a trait aux ressources disponibles et aux résultats ne s'est pas démarquée vraiment ces dernières années. » (Savard, 2004 : 146.) Sur neuf provinces, le Québec arrive au sixième rang en ce qui concerne les dépenses totales en matière de bibliothèques publiques, en dessous de la moyenne canadienne, et il se classe au neuvième rang en regard du nombre de livres par habitant.

Depuis le tournant du millénaire, les bibliothèques publiques québécoises doivent également se plier à de nouvelles règles budgétaires imposées par le gouvernement. Avant 2001, il était obligatoire pour les municipalités de consacrer à leurs bibliothèques le même budget que le montant accordé par le ministère de la Culture et des Communications. Ainsi, si la subvention gouvernementale s'établissait à 15 millions de dollars, la ville concernée devait allouer, au minimum, le même montant à ses bibliothèques. À partir de 2001, les règles changent au profit des municipalités qui peuvent dorénavant accorder à leurs bibliothèques seulement la moitié du montant provenant du gouvernement (Bordeleau, 2004).

Par ailleurs, les effets les plus marqués de la Politique du livre sur les bibliothèques publiques

Il ne fait pas de doute que la création de la Grande Bibliothèque du Québec demeure la retombée la plus importante et la plus spectaculaire de la Politique de la lecture et du livre. C'est en 1998 que l'Assemblée nationale du Québec vote à l'unanimité la loi créant la Grande Bibliothèque du Québec selon les paramètres esquissés par le comité Richard, comme nous l'avons souligné dans la première partie de cet article. En juin 2001, le gouvernement adopte la loi 160 visant à créer une nouvelle institution née de la fusion de la Bibliothèque nationale et de la Grande Bibliothèque du Québec. La nouvelle loi entre en vigueur le 4 mars 2002 et crée du même coup une nouvelle société d'État qui porte le nom de Bibliothèque nationale du Québec. Cette nouvelle Bibliothèque nationale hérite donc d'une double mission : la conservation de la collection nationale, qui est du ressort d'une bibliothèque nationale, et la diffusion de la collection de prêt grand public (Lajeunesse, 2005 : 18-19). L'ouverture de l'édifice de la rue Berri a lieu le 30 avril 2005. Depuis, la Bibliothèque nationale a fusionné avec les Archives nationales du Québec, un nouvel organisme désigné sous le nom de Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BA nQ)⁶.

Les librairies, l'édition et la diffusion du livre

La Politique de la lecture et du livre prévoit également la mise en place de mesures visant à aider financièrement l'industrie du livre, dont les premiers bénéficiaires sont les éditeurs et les libraires. Pour favoriser le rayonnement de la littérature québécoise, la Société de développement des entreprises culturelles (SODEC) offre depuis le mois de mars 1999 un nouveau programme de la traduction d'œuvres littéraires destiné aux éditeurs et doté d'un budget de 200 000 \$. Une aide additionnelle de 250 000 \$ pour les périodiques culturels et de 500 000 \$ pour l'achat de livres pour les personnes handicapées compte également parmi les retombées concrètes de la Politique de la lecture et du livre (*Le Devoir*, 24 avril 1999: A4). Enfin, le 14 mars 2000, le gouver-

La Politique de la lecture et du livre prévoit également la mise en place de mesures visant à aider financièrement l'industrie du livre, dont les premiers bénéficiaires sont les éditeurs et les libraires.

nement annonce l'instauration d'un crédit d'impôt pour les éditeurs, une mesure de soutien réclamée depuis plusieurs années par ce maillon important de la chaîne du livre. Ce crédit d'impôt d'aide à la publication couvrira jusqu'à 40 % des dépenses de main-d'œuvre nécessaires à la préparation d'un livre et 30 % des dépenses de main-d'œuvre nécessaires à son impression (*Le Devoir*, 15 mars 2000 : B3).

Comme nous l'avons mentionné dans la première partie de cet article, l'instauration d'un prix unique sur le livre a également été envisagée comme une solution de soutien au réseau des librairies québécoises. C'est au cours du Forum sur l'industrie du livre organisé par la SODEC, en avril 1997, que l'idée du prix unique fait son apparition. Le but de cette mesure est de rendre les librairies indépendantes et les chaînes de librairies plus compétitives face aux magasins à grande surface (Costco, Wal-Mart, Zellers, Maxi, Pharmaprix) qui vendent les livres à moindre coût et mènent une guerre de prix aux librairies traditionnelles. Dans certains cas, les magasins à grande surface, qui proposent une petite sélection de titres, offrent des rabais sur certains *best-sellers* pouvant atteindre jusqu'à 25 % du prix ordinaire. En 1999, les ventes au détail se répartissent globalement de la façon suivante : 35 % des ventes par les chaînes de librairies, 35 % par les librairies indépendantes et environ 30 % par les grandes surfaces (MCCQ, *Rapport du Groupe de travail...*, 1999 : 8).

Au Sommet sur la lecture et le livre, le 23 avril 1998, les participants décident de mettre sur pied un groupe de travail sur le réseau des librairies qui étudiera cette problématique. Dans son discours de clôture, le premier ministre, Lucien Bouchard, précise que le groupe de travail, dirigé par Pierre Lespérance, président de Sogides, aura pour mandat de « *recommander* [à la ministre de la Culture et des Communications, Louise Beaudoin] *des mesures aptes à assurer la consolidation et la rentabilité du réseau des librairies* » (*Le Devoir*, 25 avril 1998: A7). Un an plus tard, le rapport du Groupe de travail sur la consolidation et la rentabilité des librairies est rendu public. Aucune mesure proposée dans le rapport ne fait consensus au sein des commissaires, sauf le rejet du prix unique, ce qui soulève une certaine polémique dans les journaux. De plus, plusieurs acteurs du milieu du livre soulignent le fait que la majorité des recommandations du Groupe de travail sont des mesures

6 Sur la nouvelle Bibliothèque nationale du Québec, on peut consulter le numéro thématique que lui consacrait *Documentation et Bibliothèques*, vol. 51, n° 1 (janvier-mars 2005) et *À Rayons ouverts*, n° 63 (printemps 2005). Sur la fusion de la BNQ avec les ANQ, voir *À Rayons ouverts*, n° 67 (printemps 2006).

Déposé en octobre 2000, le rapport du Comité sur les pratiques commerciales dans le domaine du livre, présidé par Gérald Larose, prend le contre-pied du groupe de travail de Pierre Lespérance et recommande «*que le gouvernement du Québec mette en place une réglementation de prix unique sur tous les*

Favorisant la diffusion du livre, les salons du livre ont également bénéficié de la Politique de la lecture et du livre. Un montant de 300 000 \$ a été versé dès la première année pour l'organisation d'activités « hors les murs », comme la publicité et certaines activités d'animation sur le livre dans les écoles. Ces mesures ont permis d'augmenter la fréquentation des salons, de façon substantielle dans certains cas, comme à Québec où le taux de fréquentation est passé de

38 | JANVIER • MARS 2007 | DOCUMENTATION ET BIBLIOTHÈQUES

Tableau 1.

Évolution des programmes d'aide de la SODEC (1998-1999 à 2004-2005)

	1998-1999	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004	2004-2005
Programme d'aide	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Aide aux entreprises du livre et de l'édition spécialisée	3 114 988	3 526 440	2 647 327	2 650 961	2 615 711	2 088 855	2 241 572
Aide aux librairies agréées	1 066 067	1 465 899	1 038 836	1 452 213	979 726	74 325	242 980
Aide aux salons du livre	--	--	773 902	843 640	751 662	656 961	564 000
Aide aux associations et regroupements nationaux	228 000	242 055	609 000	757 250	760 950	698 300	632 300
Aide aux événements	--	50 000	187 500	200 000	130 000	90 000	--
Aide à la traduction	--	--	61 357	160 457	71 703	65 516	100 518
Aide à l'exportation du livre (SODEXPORT)	875 975	1 034 128	808 830	905 900	979 495	734 556	942 183
Total	5 285 030	6 318 522	6 126 752	6 970 511	6 289 247	4 408 513	4 723 553

Source : SODEC, Rapports d'activités, 1999-2000 à 2002-2003 ; SODEC, Rapports annuel de gestion, 2003-2004 et 2004-2005.

33 000 à 52 000 personnes. Cette enveloppe budgétaire, qui n'était pas intégrée au budget du ministère de la Culture et des Communications, sera renouvelée durant cinq ans, de 1998 à 2003.

Au cours des dernières années, le Québec a vu croître sa notoriété sur la scène littéraire internationale. Après avoir été l'invité d'honneur du Salon du livre de Paris en 1999 dans le cadre de l'événement « La Saison du Québec », le milieu littéraire québécois se démarque de nouveau en 2003 à la Foire internationale du livre de Guadalajara. La participation à cette foire mexicaine favorise l'exportation du livre québécois, lui donnant une visibilité non négligeable dans les pays hispanophones. L'année suivante, le Québec double la superficie de son stand à Guadalajara, ce lui permet d'améliorer ses relations d'affaires avec une quinzaine d'éditeurs mexicains (SODEC, *Rapport annuel de gestion*, 2004-2005, p. 15).

En juin 2003, le gouvernement du Parti libéral dépose son premier budget. La décision de couper les montants alloués à la Politique de la lecture et du livre porte un dur coup aux différents maillons de la chaîne du livre. Comme le montre le tableau 1, la SODEC voit son budget amputé de presque 2 millions de dollars pour l'année 2003-2004. Pourtant, le budget du ministère de la Culture et des Communications n'a pas subi de compressions avec ce budget, il a plutôt été bonifié, passant de 500 à 515 millions. Ces réductions s'expliquent, en partie, par la nouvelle politique de la ministre Line Beauchamp qui décide de favoriser dorénavant les créateurs plutôt que les entreprises. Ainsi, le programme d'aide à la modernisation et à l'informatisation des librairies agréées est abandonné et le budget du Salon du livre de Montréal est amputé de 10 %, comme les autres salons qui

doivent abandonner l'organisation des activités « hors les murs ». Les éditeurs, pour leur part, voient leur crédit d'impôt substantiellement diminué, l'éditeur Denis Vaugois citant en exemple sa maison d'édition, Septentrion, dont le crédit d'impôt passe de 50 000 à 20 000 \$. Les bibliothèques scolaires sont indirectement touchées par les compressions de 90 millions de dollars annoncées dans les commissions scolaires, tandis que le budget d'acquisition des bibliothèques publiques est tronqué. À la Ville de Montréal, des compressions atteignant dans certains cas 50 % ont dû être effectuées dans les budgets d'acquisition des bibliothèques, et à la Grande Bibliothèque, il a fallu réduire de 900 000 \$ le budget de fonctionnement de l'institution. (*Le Droit*, 19 juin 2003 : 36 ; *Le Devoir*, 13 novembre 2003 : A1 ; 14 juin 2003 : A3 et B7 ; 19 juin 2003 : A1 ; 28 juin 2003 : A7 ; 5 février 2005 : F3)

À la suite du tollé qui a suivi ce budget, le gouvernement a progressivement réinvesti certains montants dans l'industrie du livre. Les salons du livre, par exemple, ont vu leur subvention rétablie, de même que les librairies agréées ont eu droit, en mai 2004, à une subvention d'un quart de million de dollars pour poursuivre l'informatisation de leurs services. La Banque de titres de langue française (BTLF), pour sa part, obtient une subvention de 25 000 \$ qui servira à l'intégration de sa banque de données à celle de la société française Électre avec qui elle a fusionné certains services en mars 2004. Comme nous l'avons vu plus tôt, les bibliothèques scolaires ont également eu droit à certaines compensations depuis les coupures de 2003.

Conclusion

La Politique de la lecture et du livre de la fin de la décennie 1990 constitue un moment fort de l'action du gouvernement du Québec en matière culturelle. Cette politique était la réponse à un besoin fortement ressenti d'agir en faveur de la promotion de la lecture et du livre en cette ère des médias et de l'informatique. La lecture doit demeurer au centre de la vie des individus et de la société. Le Sommet sur la politique de la lecture et du livre, tenu à Québec en avril 1998, avait été précédé par le dépôt du rapport du comité Richard sur le besoin et la faisabilité d'une grande bibliothèque à Montréal, de même que par la publication pour fins de discussion de deux documents du ministère de la Culture et des Communications, l'un sur l'état des lieux dans le domaine de la lecture et du livre, et l'autre constituant un projet de politique en cette matière. Ces deux derniers documents, qui avaient nécessité la collaboration de plusieurs ministères et sociétés d'État, engageaient l'appareil de l'État québécois dans son ensemble, et non pas le seul ministère de la Culture et des Communications. Ce fait se doit d'être souligné.

Quand on scrute, avec huit années de recul, le chemin parcouru et les actions réalisées, on peut dresser un tableau nuancé, soulignant des réalisations éclatantes et durables, mais retenant aussi des essais intéressants qui ont été abandonnés pour des raisons diverses de politique gouvernementale. La création de la Grande Bibliothèque du Québec, la construction de son immeuble au centre-ville de Montréal, le grand succès de son lancement et la persistance de la fréquentation qui a suivi sont à inscrire parmi les grandes réalisations du Québec en matière de culture et de lecture. L'établissement d'une cellule de veille sous le nom d'Observatoire de la culture et des communications du Québec constitue une décision marquante pour suivre, statistiques et études à l'appui, les différents secteurs des institutions culturelles du Québec. De leur côté, les programmes d'éveil à la lecture sont au cœur même des actions recommandées par le Sommet. D'ailleurs, les stimulations apportées par les divers programmes ont généré un dynamisme considérable chez les organismes voués à l'éveil à la lecture. Il faudra sans doute évaluer la durée de ces actions et les populations rejointes pour mesurer vraiment la profondeur de leur influence.

On a attribué dans cette politique un rôle-clé aux bibliothèques publiques et aux bibliothèques scolaires. Il saute aux yeux de tout observateur de la scène culturelle que la bibliothèque publique s'est imposée depuis près de deux décennies comme l'institution culturelle la plus fréquentée par les citoyens. On ne peut plus dessiner une politique culturelle sans la prendre en compte d'une manière prioritaire. À l'heure des bilans, on perçoit mal les changements dans les bibliothèques

publiques québécoises dans le cadre de la Politique de la lecture et du livre. Les objectifs concernant les collections (trois livres par habitant) et le personnel (nombre de bibliothécaires par 10 000 habitants) n'ont pas été atteints, la tarification des services a toujours cours dans nombre de villes québécoises, et une nouvelle loi pour encadrer le développement des bibliothèques publiques s'impose de toute nécessité pour remplacer la loi périmée de 1959. Quant aux bibliothèques scolaires, définies comme des lieux privilégiés de contact avec l'écrit et le livre, et comme des éléments essentiels de la réussite scolaire, des budgets leur furent octroyés, après bien des tergiversations, pour contribuer au renouvellement des collections. Mais une collection de livres ne constitue pas une bibliothèque. Il est impératif que du personnel spécialisé anime et gère ces bibliothèques scolaires. Sans cela, même avec des investissements appréciables, elles n'atteindraient pas leurs objectifs.

Compte tenu de la spécificité culturelle du Québec en Amérique du Nord et dans la francophonie, l'édition et la librairie sont des institutions à la fois capitales et fragiles dans le domaine du livre. Dans ces secteurs, l'action gouvernementale a été hésitante, ces dernières années, en ce qui a trait notamment à la modernisation des librairies, aux crédits d'impôt aux éditeurs et à l'aide financière aux salons du livre. Un pas en avant, deux pas en arrière. C'est un euphémisme de dire que, depuis 2003, les vues du gouvernement dirigé par le Parti libéral ne sont pas claires dans ces secteurs.

Quand on évalue l'ensemble des mesures de la Politique de la lecture et du livre qui ont été mises en place et l'ampleur de la mobilisation à laquelle elles ont donné lieu, le bilan est somme toute positif. Il serait pertinent de faire un retour sur les actions déployées pour l'éveil à la lecture et sur le rôle des bibliothèques scolaires et des bibliothèques publiques, de même qu'à l'égard de la librairie et de l'édition, en vue de proposer de nouvelles mesures. Une politique de la lecture et du livre au Québec nécessite et nécessitera beaucoup de récurrences. ●

Sources consultées

- Baillargeon, Jean-Paul. 1998. Les bibliothèques publiques : nouveaux lieux privilégiés de développement culturel. *Documentation et Bibliothèques*, n° 1 (janvier-mars) : 30-40.
- Blanchet, Sylvie R. 2000. Toup'tilitou, programme d'éveil à la lecture et à l'écrit des enfants de 0 à 5 ans. *ARGUS*, n° 3 (hiver) : 15-20.
- Bordeleau, Francine. 2004. Bibliothèques : le scandale! *Le Libraire*, 1^{er} mars. < <http://www.lelibraire.org/article.asp?cat=14&id=909> > (page Web consultée le 24 juillet 2006).
- CBPQ. *Rapport annuel de la Corporation des bibliothécaires du Québec, 2004-2005*. < http://www.cbpq.qc.ca/publications/Ra/Rapport_annuel_2005-1.pdf >.
- Coalition en faveur des bibliothèques scolaires. 2004. *Briller parmi les meilleurs avec la bibliothèque scolaire*. Mémoire présenté

au forum Place aux citoyens (mars), 27 p. <http://www.bibliothequesscolaires.qc.ca/documents/memoire_mars2004.doc>

Dion, Jocelyne. 2005. Les bibliothèques scolaires à la dérive. *Québec français*, n° 136 (hiver): 33-35.

Ferland, Benoît. 1998. Actions de l'ASTED au niveau des bibliothèques publiques. *Nouvelles de l'ASTED*, n° 3 (mai-juin): 5.

Grandmont, Gérald. 2004. Premiers effets de la politique de la lecture et du livre, dans Jean-Paul Baillargeon (dir.), *Bibliothèques publiques et transmission de la culture à l'orée du XXI^e siècle*, Sainte-Foy, Les Presses de l'Université Laval-ASTED, p. 89-96.

Lajeunesse, Marcel. 2005. Au service de la mémoire des Québécois depuis 1967. *Documentation et Bibliothèques*, n° 1 (janvier-mars): 13-20.

Ménard, Marc. 2001. *Les Chiffres des mots. Portrait économique du livre au Québec*. Montréal, SODEC, 248 p.

Meunier, Pierre. 1997. Colloque sur l'avenir des bibliothèques publiques. *Nouvelles de l'ASTED*, n° 1 (janvier-février): 11.

Ministère de la Culture et des Communications (MCCQ). 1998. *Le temps de lire, un art de vivre. État de situation de la lecture et du livre au Québec*. Québec, MCCQ, 121 p.

Ministère de la Culture et des Communications (MCCQ). 1998. *Le temps de lire, un art de vivre. Projet de politique de la lecture et du livre*. Québec, 94 p.

Ministère de la Culture et des Communications du Québec. 1999. *Rapport du Groupe de travail sur la consolidation et la rentabilité des librairies*. 48 p.

Ministère de la Culture et des Communications du Québec. 2002. *AGIR pour la lecture. Politique de la lecture et du livre: des constats après trois ans*. Séance de travail sur la lecture, Montréal, 7 mars, 20 p.

Ministère de la Culture et des Communications du Québec (MCCQ). 2002. *Impacts de la formation portant sur les activités d'éveil*

à la lecture et à l'écriture sur l'achat, l'emprunt de livres et les pratiques d'éveil dans les services de garde du Québec. Léger Marketing, 110 p. <<http://www.mcc.gouv.qc.ca/publications/brodepli/rapport-etude.pdf>>.

Ministère de l'Éducation du Québec (MEQ). 2002. *Rapport sur la situation des bibliothèques scolaires québécoises*, Direction des ressources didactiques du ministère.

Ministère de l'Éducation du Québec (MEQ). 2003. *Le Plaisir de lire et d'écrire ça commence bien avant l'école. Cahier de mise en œuvre 2003-2007*. Gouvernement du Québec, 26 p.

Observatoire de la culture et des communications du Québec. 2004. *État des lieux du livre et des bibliothèques*. Montréal, Bibliothèque nationale du Québec, 267 p.

Rapport du Comité sur les pratiques commerciales dans le domaine du livre. 2000. Montréal, Bibliothèque nationale du Québec, 104 p.

Roberge, Alain. 2006. Les bibliothèques scolaires: un pas dans la bonne direction. *Nouvelles de l'ASTED*, n° 3 (juillet-septembre): 1-2.

Rufiange, Céline. 2002. Les projets d'éveil à l'écrit. *Lurelu*, n° 1 (printemps-été): 84-85, 90; n° 2 (automne): 93-94.

_____. 2002. Une naissance, un livre. *Lurelu*, n° 3 (hiver): 5-60.

Saint-Marseille, Josée. 1998. Projet de politique de la lecture et du livre. *Corpo Clip*, n° 135 (mai-juin): 1-2.

Savard, Réjean. 2004. Faiblesses des bibliothèques publiques du Québec à l'heure du numérique. Dans Jean-Paul Baillargeon (dir.), *Bibliothèques publiques et transmission de la culture à l'orée du XXI^e siècle*, Sainte-Foy, Les Presses de l'Université Laval-ASTED: 137-153.

Une grande bibliothèque pour le Québec. 1997. Rapport du Comité sur le développement d'une très grande bibliothèque, Québec, 99 p.

BiblioMondo
UNE FILIALE DE ISACS

www.bibliomondo.com

SUR PLACE OU EN LIGNE, DÉCOUVREZ
une nouvelle génération de bibliothèque

PortFolio